

Au fil des saisons

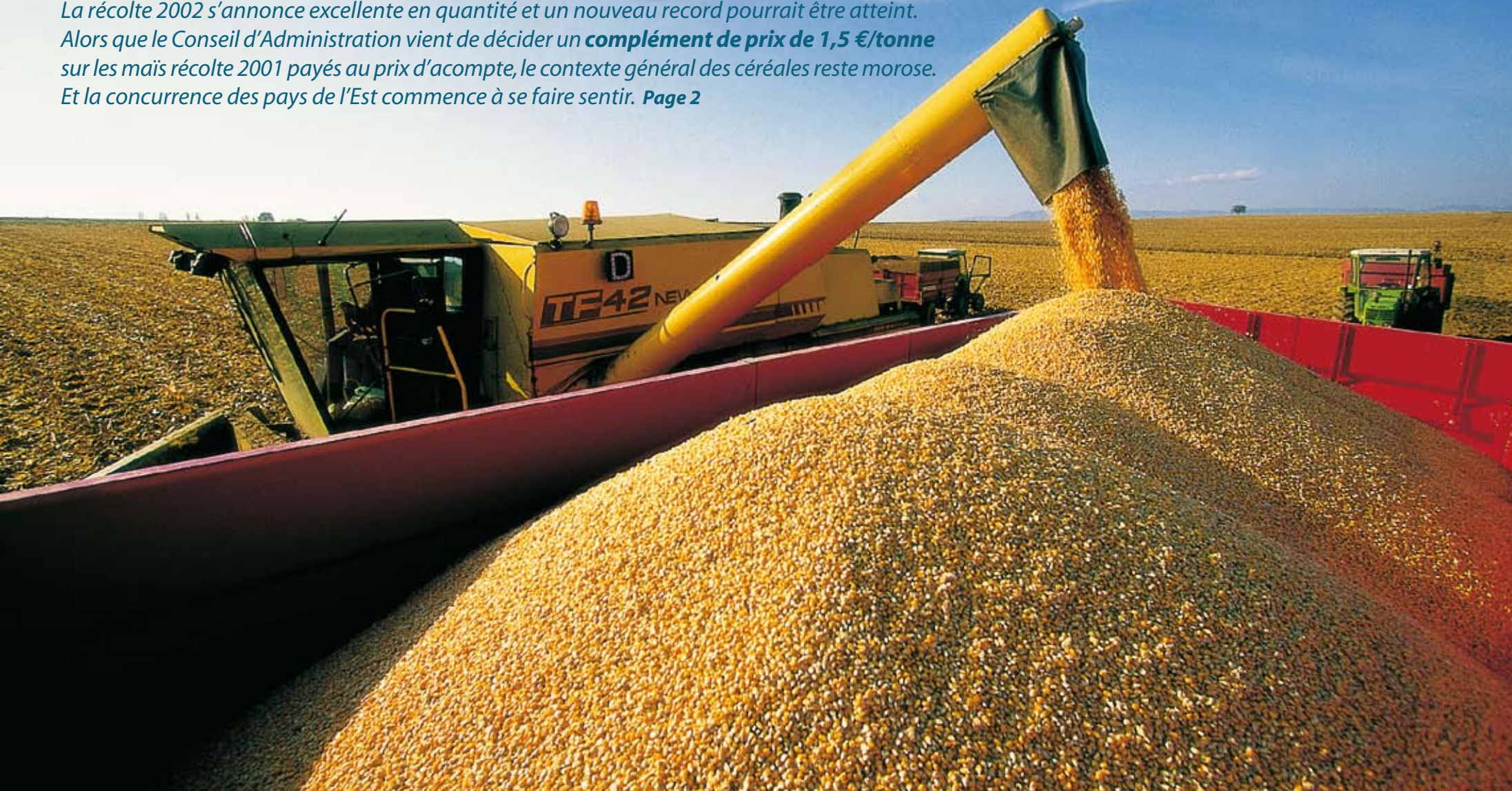
LE JOURNAL DES ADHÉRENTS
DU COMPTOIR AGRICOLE



1 • AUTOMNE 2002

Mais 2002, c'est parti !

La récolte 2002 s'annonce excellente en quantité et un nouveau record pourrait être atteint. Alors que le Conseil d'Administration vient de décider un **complément de prix de 1,5 €/tonne** sur les maïs récolte 2001 payés au prix d'acompte, le contexte général des céréales reste morose. Et la concurrence des pays de l'Est commence à se faire sentir. **Page 2**



SOMMAIRE

DOSSIER Améliorer le stockage des produits phytosanitaires

Le respect de l'environnement est une préoccupation majeure du monde agricole. Grâce à l'action du Comptoir, faites-vous aider à hauteur de 30% dans la mise aux normes du stockage à la ferme. **Page 3**

Page 2 La vie du Comptoir

Ouverture du silo de Marckolsheim
Tendances du marché

Page 4 Témoignage

Le Comte d'Andlau, fondateur du Comptoir Agricole
Les brèves du Comptoir
Unter Uns

EDITO

Un lien entre nous

Une récente enquête, menée en octobre dernier auprès de quelques centaines d'adhérents de notre coopérative, mit en lumière un certain nombre de souhaits. Parmi eux figurait en bonne place la volonté de mieux connaître le fonctionnement de la coopérative, son personnel, l'évolution de sa structure, ses investissements. En un mot, sa vie de tous les jours.

C'est chose faite avec ce premier numéro d'*Au fil des saisons*, qui est amené à devenir tous les trois mois le lien fort qui manquait encore entre les agriculteurs et leur coopérative.

Et quoi de plus naturel dans ce premier numéro que de rappeler au plus grand nombre l'acte fondateur que fut l'esprit de fierté et d'indépendance qui soufflait à l'origine du Comptoir Agricole. Et quelle fierté encore, presque cent ans plus tard, de voir notre coopérative étoffer son infrastructure avec un septième grand silo, à Marckolsheim. Alors ne boudons pas notre plaisir, et découvrons ensemble ce nouveau journal pour suivre *Au fil des saisons* la vie du Comptoir Agricole.

Eugène Schaeffer, Président du Conseil d'Administration



Le silo de Marckolsheim a une capacité totale de 50 000 tonnes. Il peut recevoir jusqu'à 500 tonnes de grains par heure et sécher 2 000 tonnes par jour.



Le septième silo

L'entrée en service du silo de Marckolsheim rééquilibre la répartition des grands sites de stockage sur l'ensemble du département, sans pour autant résoudre tous les problèmes de capacité.

Le 16 septembre 2002, le septième grand silo du Comptoir Agricole entre officiellement en service. « Dans un contexte général de réduction des marges d'exploitation, nous nous devons de réduire au maximum nos coûts pour pouvoir répercuter ces baisses vers les producteurs, explique Denis Fend, responsable logistique céréales du Comptoir Agricole. La mise en service du silo de Marckolsheim va dans ce sens. »

Le projet germe au début des années 90. Les capacités de stockage sont alors insuffisantes et la répartition géographique des silos handicape le sud du département : Erstein est le seul silo situé au sud de Strasbourg. Dans le même temps, l'entreprise Staral s'installe à Marckolsheim. L'amidonnerie devient vite un important client pour le Comptoir. « La production du sud du département faisait le yoyo, raconte Denis Fend. Les camions montaient les grains à Strasbourg puis la marchandise redescendait vers Marckolsheim. » L'idée d'implanter un nouveau silo à proximité de Staral s'impose donc d'elle-même. Rapidement, le Comptoir Agricole jette son dévolu sur un terrain qui jouxte l'usine. Le site est idéalement placé : il est à quelques mètres du Rhin, de la départementale

20, l'axe routier qui longe le fleuve du nord au sud de l'Alsace, et de la voie ferrée qui dessert Staral. Seul inconvénient, le site est protégé : une forêt primaire, vierge de toute exploitation, s'y développe depuis les années 50. Après une longue instruction, le port autonome n'obtient pas le droit de défricher le terrain. Plusieurs années ont été ainsi perdues. Le Comptoir trouve alors un autre site à proximité de Staral. C'est sur celui-ci que le chantier débute le 15 octobre 2001. Il dure un peu plus d'un an.

Livraisons en direct

« La construction de ce silo était indispensable, assure Denis Fend. Son exploitation nous permet d'économiser d'importants coûts de transport. L'économie réalisée chaque année représentera le trafic moyen de quatre camions entre le sud du département et Strasbourg. Aujourd'hui, les grains arrivent directement au nouveau silo d'où nous les livrons à Staral. » L'amidonnerie est désormais alimentée nuit et jour via un réseau dont le débit atteint 250 tonnes par heure. L'ambition des promoteurs du nouveau silo est d'écouler, à terme, la totalité des grains qui transitent par Marckolsheim vers Staral.

La capacité du nouveau silo a été arrêtée à 50 000 tonnes. Sa mise en service propulse les capacités de stockage du Comptoir de 330 000 tonnes à 380 000 tonnes. « Mais le déficit de capacité de stockage reste important pour le Comptoir Agricole. Une extension de 50 000 tonnes est d'ailleurs planifiée à Marckolsheim », précise Denis Fend.

L'impératif de traçabilité

Des matériaux minimisant les risques d'incendie et d'explosion. Des dispositifs électriques de sécurité. Une aspiration centrale réduisant les émissions de poussières. L'architecture du grand silo de Marckolsheim s'est pliée aux nouvelles normes édictées par l'arrêté ministériel du 29 juillet 1998.

Des exigences qui ont ainsi obligé ses concepteurs à respecter tous les impératifs de traçabilité, le maître mot de l'industrie agro-alimentaire. Le système de reprise, les machines qui assurent les livraisons depuis les silos, permet de délivrer des grains d'une seule et même cellule de stockage, sans préparation préalable.

Le silo de Marckolsheim représente un investissement total de dix millions d'euros.

LES CHIFFRES DU COMPTOIR

Céréales alsaciennes : tension sur les prix

Cet été en Alsace comme partout en France, les prix des céréales proposés aux producteurs ont étonné par leur faible niveau. Pour en savoir plus, nous avons questionné François Ruppert, responsable de la commercialisation de la collecte du Groupe Comptoir Agricole.

Au fil des saisons : Comment expliquer les prix particulièrement bas proposés pour les blés de cette année ?

François Ruppert : On ne peut pas parler de blé sans parler d'abord du maïs et de l'ouverture aux pays d'Europe de l'Est. Depuis le 1^{er} juillet 2002, la Hongrie, grand producteur de maïs, est autorisée à en exporter 400 000 tonnes vers l'Union

Européenne sans aucune taxe. Du fait du coût de production très inférieur au nôtre et de la très bonne qualité de ces maïs, les acheteurs nord-européens attendent la marchandise hongroise depuis ce printemps. Et comme l'Alsace est la région de France la plus à l'est, nous entrons en concurrence directe avec les Hongrois. Au point que nos maïs qui étaient vendus près de 2,5 €/tonne plus chers que ceux du Sud-Ouest de la France, valent maintenant près de 2,5 € de moins !

D'accord pour le maïs. Mais quel rapport avec le blé ?

F.R. : Même si le maïs alsacien est réputé pour sa valorisation en amidonnerie et en semoulerie, il n'en est pas moins vrai que 60% des maïs français sont utilisés en alimentation du bétail, ce qui en fait son marché directeur. Le maïs est donc un

concurrent direct du blé fourrager. Et là, les conditions climatiques 2002 nous ont joué un mauvais tour : alors que la production française faisait un bond de 20% pour passer de 30 à 36 millions de tonnes d'un blé de bonne à très bonne qualité, notre région subissait les pluies de mi-juillet et produisait un blé de qualité très moyenne. Donc en partie fourrager, donc concurrent avec le maïs à destination de l'alimentation animale...

C'est vrai que cela fait deux événements qui arrivent au mauvais moment...

Et encore, ce n'est pas tout ! L'Allemagne, réputée pour son blé meunier, a aussi subi les pluies du mois de juillet et inonde avec cela les pays d'Europe du Nord, avec des prix de l'ordre de 104 €/tonne avant récolte du maïs, et 109 €/tonne rendu Hollande, à partir de novembre. C'est une

concurrence à laquelle on ne s'attendait pas cette année ! Et quand on connaît les coûts de transport entre l'Alsace et la Hollande, cela ne laisse vraiment plus grand chose aux producteurs...

C'est donc une situation difficile cette année. Mais l'avenir ?

Les Hongrois vont devoir investir et le prix du maïs à la production devrait être proche du nôtre d'ici trois ans. Quant à notre production alsacienne, il faudra à l'avenir penser à produire des maïs qui répondent aux besoins de nos clients, d'autant que leurs investissements industriels devraient se poursuivre le long du Rhin. Et tout faire pour produire des blés de qualité meunière, car ces mêmes industriels sont acheteurs, au même titre que la meunerie. La part du blé est de plus en plus importante dans l'amidonnerie.

Stockage des produits phytosanitaires : et si c'était le moment de plonger ?

Agriculture raisonnée, cahiers des charges, qualification des exploitations : jamais l'actualité n'aura autant poussé les exploitants à faire des efforts en termes de qualité et de protection de l'environnement. Aujourd'hui, le Comptoir Agricole vous trouve une subvention pour le stockage des produits à la ferme.

Une occasion à saisir !

Ce que dit la Loi sur le stockage des phytosanitaires est simple : ces produits doivent être stockés dans un local clos, aéré et strictement réservé à cet usage. Or les agriculteurs sont encore très nombreux à utiliser leur cave ou un coin d'un hangar pour ces produits qui sont tout sauf inoffensifs.

Avec un peu d'imagination et de bon sens, il est tout à fait possible de se mettre en conformité, y compris dans le cas de ceux qui emploient du personnel. Des solutions « prêtes à l'emploi » existent, comme le Pack Protections® proposé par le Comptoir Agricole (voir ci-dessous).

Mais pour ceux qui en ont le courage, les techniciens du Comptoir sont là pour les appuyer dans la construction de ce local (voir ci-contre).

Une démarche subventionnée

Le Comptoir Agricole a négocié et obtenu une subvention (notamment de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse) pour le compte de ses adhérents. Pour tout local acheté ou construit dont le coût ne dépasse pas 2300 €, l'agriculteur pourra récupérer 30% des sommes dépensées.

Exemple : un adhérent achète pour 1500 € de parpaings, de ciment, d'étagères métalliques et de divers petits équipements. Sur fourniture d'une copie des factures, l'exploitant récupérera 450 €.

A noter que la Caisse Accidents Agricoles offre 100 € pour tout achat d'un Pack Protections®.

La formation : une condition nécessaire à l'obtention de la subvention

Les agriculteurs doivent être encore mieux formés aux risques liés aux produits de traitements. C'est pourquoi une formation de deux jours est demandée en échange de la subvention. Une formation pratique, spécialement adaptée aux exigences d'aujourd'hui dans le Bas-Rhin, est mise au point et sera proposée par le CFPPA d'Obernai, l'ITCF et l'ARAA, en collaboration avec le Comptoir Agricole. Il ne devrait pas en coûter plus de 40 à 80 € par agriculteur. Encore une initiative que nous nous devons de saluer.

Quand on est exploitant, savoir sauter sur une bonne occasion quand elle se présente, c'est aussi cela « l'Esprit de Progrès ».

L'avis de l'expert

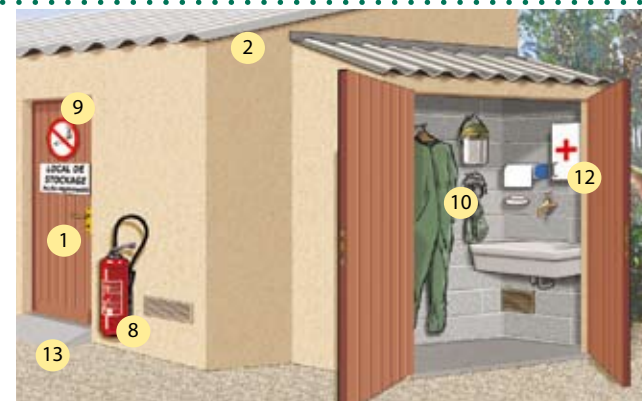
Le grand public ne se satisfait plus aujourd'hui de la qualité du simple produit qu'il achète. Il est également de plus en plus sensible au mode de production et aux impacts environnementaux éventuels.

De nombreux experts français s'investissent en temps et en énergie pour réfléchir aux problèmes, proposer des solutions viables et porter la bonne parole sur le terrain. Nous ne pouvons qu'encourager les initiatives

lorsqu'elles viennent de relais directs des agriculteurs, comme les coopératives qui doivent s'investir dans de telles démarches.

Si tout cela est bien expliqué, il ne fait pas de doute que les agriculteurs auront à cœur de montrer à la société française qu'ils savent travailler proprement.

Christian Guyot
Expert Environnement
Membre du CORPEN
Comité d'Orientation pour des Pratiques respectueuses de l'Environnement.



1 Local fermé à clé / 2 Local éloigné des habitations / 3 Sol cimenté / 4 Aération ou ventilation / 5 Ustensiles avec marquage / 6 Matières absorbantes (sciure, copeaux, argile expansée) / 7 Installation électrique en bon état / 8 Extincteur à poudre ABC en bon état / 9 Défense de fumer / 10 Eléments de protection individuelle (gants, masque, combinaison...) / 11 Un mode de chauffage hors gel / 12 Equipements de sécurité (rince-œil, trousse de premier secours) / 13 Plan incliné pour faciliter l'accès

Pack Protections® Une innovation du Groupe Comptoir

Depuis ce printemps, un local de stockage et de transport pour produits phytosanitaires mis au point par le Comptoir Agricole est en vente dans les magasins du Groupe. Pack Protections® contient en plus un kit d'éléments de protection individuelle (EPI), et des accessoires pour la préparation des bouillies et pour la pulvérisation.



Pour en savoir plus

Code du travail : R232-12-17,14,15 et 13, R231-53 et L233-1 / Décrets n° 87-361 (art.3,5 et 8), 88-1056 (art. 43 et 44), 96-97

Quelques numéros de téléphone utiles

Centre anti-poison à Strasbourg : 03 88 37 37 37 / SAMU : 15 / Pompiers : 18
La Caisse Accident Agricole : 03 88 19 55 09 / Votre médecin :

LES BONNES QUESTIONS À SE POSER

« De quel volume vais-je avoir besoin pour stocker mes produits ? »

Le volume est évidemment adapté au besoin de chacun. De plus, il peut être intéressant de pouvoir y entrer une palette entière. Et les semences pourraient aussi y être stockées.

« Un vieux bâtiment, une ancienne porcherie, peuvent-ils faire l'affaire ? »

Bien sûr ! Bien penser à l'étanchéité du sol et à la proximité de l'aire de remplissage du pulvérisateur. Toujours penser à ses futurs aménagements.

« J'ai besoin de stocker des produits très toxiques (T+). Suis-je limité ? »

Oui, à hauteur de 50 l pour les liquides et 200 kg pour les solides. Mais la loi autorise un dépassement jusqu'à 1 tonne si cela n'excède pas 10 jours.

« Puisque j'ai un local, est-ce que je peux y mettre les gants, le masque et la combinaison ? »

Surtout pas ! Une cartouche de masque serait inutilisable en quelques semaines ! Une armoire adossée au local à produits phytosanitaires est la meilleure solution

« Que veut dire "un local éloigné des habitations" ? »

Les produits ne doivent pas être entre les quatre murs qui servent à l'habitation, ou au stockage de denrées alimentaires. Il faut surtout éviter d'être incommodé par les odeurs, puis penser à l'endroit où l'on remplit son pulvérisateur.

« Je veux améliorer mon poste de remplissage. Est-ce qu'une aide est possible ? »

Oui. L'Agence de l'Eau subventionne ces équipements à hauteur de 30%. Il ne vous en coûterait pas plus de 500 € pour un clapet

anti-retour et un volucompteur à arrêt automatique. Parlez-en à votre technicien du Comptoir Agricole !

Même une aire de lavage et de rinçage du pulvérisateur peut être subventionnée.

« J'ai déjà un local adapté depuis un an. Est-ce que je peux prétendre à une aide ? »

Non, hélas. Seuls les locaux conçus après le 4 juillet 2002 (la facture faisant foi) sont pris en compte.

« Je sais construire un local. Mais quel isolant choisir ? Pourquoi ? »

C'est vrai qu'il faut imaginer une construction avec un sol étanche et capable de retenir des liquides en cas d'accident. Et pour l'isolation, choisir un matériau qui résiste au feu (laines de roche ou de verre) mais surtout pas de polystyrène.

Et la canne se brisa !

Le jour de la création du Comptoir Agricole d'Hochfelden restera marqué par le coup d'éclat de son initiateur, Hubert d'Andlau. Sur fond de banqueroute.



En montant sur le chariot à ridelle qui devait lui servir d'estrade pour s'adresser à la foule, le 15 juin 1905, Hubert d'Andlau, maire de Stotzheim et conseiller général, n'a qu'une idée en tête : convaincre les opposants au maintien des centrales céréalières d'Alsace.

A la fin du XIX^e siècle, le monde agricole est en crise. Les agriculteurs alsaciens, surendettés, sont la proie des usuriers. Pour leur redonner souffle, l'Empire allemand crée en 1882 les Caisses mutuelles Raiffeisen, chargées de financer les besoins du monde agricole selon des principes de solidarité. Les résultats obtenus sont excellents. Une Station de recherches agronomiques s'installe à Colmar. Les premiers comptoirs agricoles se créent. Ils fournissent engrais et semences aux meilleures conditions. Ils assurent la commercialisation des productions. Au tournant du siècle, la situation du monde agricole s'est améliorée. Une coopérative centrale se constitue à Strasbourg. Elle doit devenir l'interlocuteur privilégié entre producteurs et acheteurs de céréales.

Une création trop rapide

La jeune centrale céréalière planifie hâtivement la construction de 18 silos autonomes en Alsace et en Lorraine. Les silos sont trop grands. La plupart sont mal placés. Leur gestion manque de rigueur. Le 31 décembre 1904, au terme du troisième exercice, le déficit cumulé atteint près de 600.000 marks-or. Une somme colossale.

Les esprits s'échauffent. Le 17 mai 1905, une assemblée générale entérine tout de même le principe de poursuivre l'action de la coopérative. « Si l'on considère les énormes avantages de prix offerts aux paysans dans la période relativement brève du fonctionnement de la centrale, un déficit, aussi élevé qu'il parût, ne devrait pas faire renoncer les sociétaires à poursuivre leur expérience. » La position du comte d'Andlau, président de la Fédération agricole, est ferme. La fermeture des silos à grains serait une erreur et une perte énormes. Dès sa création, la coopérative avait voulu fixer les prix et ainsi assurer des niveaux de revenus stables aux agriculteurs. L'époque était à la libéralisation de l'économie. La liberté des prix sur les marchés était totale. Dans ces conditions, le déficit devenait chronique.

Ce 17 mai 1905, l'assemblée générale se clôtura sur la décision de céder les silos à grains à des coopératives autonomes. Reste alors à créer ces coopératives.

Un mois plus tard, juché sur son estrade improvisée, Hubert d'Andlau mène les débats sur la constitution de la coopérative d'Hochfelden. Totalemment convaincu de la nécessité de continuer l'expérience, il ne comprend pas les résistances, parfois vindicatives, de l'assemblée. Il finit par s'énerver. Il brandit sa canne et l'abat d'un geste brutal sur le chariot qu'il domine. Le bâton se rompt. L'image marque. Elle restera dans les mémoires. L'acte de naissance du comptoir autonome d'Hochfelden était scellé.

Le 31 décembre 1906, le premier exercice du comptoir d'Hochfelden se termina sur un excédent net de 1.024 marks-or.

Un chambellan à la tête du Comptoir

Hubert d'Andlau a traversé l'Europe en passant l'essentiel de sa vie en Alsace. Il naît autrichien, le 7 juin 1868, et passe son enfance à Stotzheim. Officier de l'armée impériale autrichienne, il a 26 ans lorsque l'empereur François-Joseph 1^{er} le requiert à ses côtés en le nommant chambellan. Ce poste honorifique jouit à l'époque d'un grand prestige : les chambellans disposent de la confiance de l'Empereur. En 1902, il démissionne de l'armée et s'installe définitivement en Alsace. Il devient citoyen prussien, ce qui lui permet, dès 1903, de devenir maire de Stotzheim, puis conseiller général. Il s'investit fortement dans la vie publique alsacienne. Il prend les rênes des caisses de dépôts Raiffeisen ; celles du Comptoir Agricole de Hochfelden. En 1911, il est nommé membre de la première Chambre du parlement d'Alsace-Lorraine.

A la fin de la guerre, l'administration lui dénie le droit d'endosser la nationalité française. Hubert d'Andlau est déchu de tous ses mandats. Au terme de longues démarches, il parvient tout de même à obtenir la citoyenneté française. Il retrouve son poste de premier magistrat de Stotzheim dès 1920, puis, dans la foulée, celui de conseiller général. Sa carrière politique sera couronnée en 1929 par son élection au Sénat. Jusqu'en 1950, le comte Hubert d'Andlau présida aux destinées du mouvement Raiffeisen d'Alsace-Lorraine. Il joua un rôle primordial dans la structuration du monde agricole régional.

LES BRÈVES DU COMPTOIR

Arrêt de l'atrazine

Interdite à la vente à partir de septembre 2002. Les agriculteurs ont jusqu'en juin 2003 pour utiliser ce qu'ils ont en stock.

Attention surcharge !

Les bacs gratuits mis à votre disposition pour les enlèvements de maïs doivent impérativement respecter la législation sur le transport : pas plus de **12,5 tonnes de charge**. Pour ne pas se tromper, merci d'utiliser la jauge qui se trouve dans chaque bac.

Prix d'acompte / prime d'étalement

Le prix d'acompte pour les maïs campagne 2002/2003 a été fixé à 95 €/tonne départ champs.

Durant toute la moisson, un numéro de téléphone est à votre disposition pour connaître le montant de la prime d'étalement par secteur. C'est le **03 88 89 04 82**

Pour vous protéger efficacement

Depuis ce printemps, des équipements de protection individuelle (gants, masques, combinaisons...) sont à votre disposition dans tous les magasins du Comptoir Agricole. Renseignez-vous.

Horaires d'ouverture des dépôts et magasins

Depuis le 9 septembre, nos magasins sont ouverts de 8h à midi et de 13h30 à 17h30. Pendant toute la moisson du maïs, les centres de collecte seront ouverts comme d'habitude du lundi au samedi, de 8h à 22h. Merci de vous adresser à vos contacts habituels pour plus d'informations.

Du sang neuf au Comptoir

Stéphanie Melder a rejoint notre siège en tant qu'assistante de direction.

L'équipe informatique s'est également étoffée avec l'arrivée de **Mathieu Beutel**, en tant que technicien réseaux, ainsi que de **Gabriel Diemert** et **Jonathan Koch**, pour les travaux de programmation.

Stéphane Chabe vient d'être embauché pour le nouveau silo de Marckolsheim.

Enfin, **Frédéric Stockbauer** est arrivé à Hesseheim en tant que magasinier.

Nous leur souhaitons la bienvenue parmi nous.

Salut Georges

Georges Strub, notre vendeur du secteur de Hochfelden, vient de prendre une retraite (méritée ?). Il est remplacé à ce poste par **Jean-François Geiss**. Jean-François connaît déjà très bien ce secteur puisqu'il y était magasinier depuis 10 ans. Le jeune **Mathieu Ertz** accueille désormais les adhérents au magasin de Hochfelden. Bonne chance à tous les trois !

Le Comptoir et les pommes de terre

A la demande des producteurs, la coopérative a repris en main l'activité pommes de terre depuis juillet, soit 185 ha pour 7500 tonnes de marchandises.

La Prime Fidélité toujours aussi dynamique

Cette prime qui récompense la fidélité des adhérents à leur coopérative a encore séduit de nombreux exploitants au cours de la dernière campagne. En quatre ans d'existence, le nombre d'adhérents qui en bénéficient a **progressé de 10%**. Et ce n'est pas fini !

Agrimat repris par la famille Niess

L'intégralité des activités de la société Agrimat a été cédée à la société Niess le 1^{er} juillet dernier. Le Conseil d'Administration a pris cette décision afin de maintenir une activité machinisme de qualité à Hochfelden tout en y maintenant le personnel actuel. Le choix du repreneur a été dicté par sa situation financière saine, ainsi que par son professionnalisme. L'ensemble des engagements d'Agrimat seront maintenus, notamment la vente et l'entretien du matériel houblonnier.

Assemblées de section et Assemblée Générale 2002

Vous pouvez d'ores et déjà noter les dates des assemblées de section du Comptoir Agricole, auxquelles tous nos sociétaires sont cordialement invités.

Zone nord : lundi 25 novembre

Zone centre : jeudi 28 et vendredi 29 novembre

Zone sud : lundi 2 décembre

Le lieu de chaque réunion vous sera communiqué ultérieurement.

L'Assemblée Générale quant à elle se tiendra le **vendredi 20 décembre** à 15h00 à la Chambre d'Agriculture.

Unter Uns

De Summer esch jetz ball erum. Wie's d'Aldere sawe esch's a Muckejohr gsenn, un de Muckedätscher esch ken Daj stillgelaje. Des kleine Vieh kehrt ze uns'rem Allgemeinliche, un es gebt viel Sprechle un Usdruck ewer de kleine « Narfegrieweler ».

In de bese Johre wurd gsait :

« In de Not frisst de Teifel Mucke » (le diable en détresse se contente de quelques mouches)

Zue eber wie emer salwe verzählt :

« Dies sin alti Mucke » (ce sont de vieilles histoires)

Zue eber wie emer jäscht :

« Er stüerzt sich uff di Sach wie a Muck uff e Huniflade ! » (il se précipite sur cette affaire comme une mouche sur une tartine de miel !)

Von ehnem wie unsympatisch esch :

« Er het ne uf de Muck ! » (il l'a en grippe !)

Ewer d'Bräme :

« Wer nit geht gawle un räche, wenn d'Mucke un d'Bräme steche, Der müess gehn im Winter mit'm Seil, und bettle « han'iehr ken Hau feil ! »

(qui n'agit pas râteau et fourche quand piquent les taons, sera

obligé en hiver avec sa corde de mendier du foin de porte en porte !)

Andli, des Sprechel kann a jeder nochwiese :

« D'Mucke un d'Friend kumme im Summer ! » (les mouches et les amis viennent nous voir à la belle saison !)

Wenn's eich drum esch, oder wenn er eich usdrucke welle wie eich de Schnawel gewäckse esch, dan los, scheke uns ejer Gedichtle, Sprechle, Wetz oder ander Säche, alles uff Elsassich nädierli.

De Sitt kehrt eich !

Comptoir Agricole / Au fil des saisons
35 route de Strasbourg – 67270 Hochfelden

Salu Bisämme